

DEPARTEMENT
DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE D'EZY SUR EURE

ARRONDISSEMENT

PROCÈS VERBAL

COMMUNE
D'EZY SUR EURE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 avril 2021

Date de convocation
jeudi 01 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf avril

Nombre de Conseillers
en exercice :

27

Nombre de Conseillers
présents :

22

Nombre de Conseillers
votants :

25

à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la Salle d'Activités Communales, sous la présidence de Pierre LEPORTIER,
Maire

PRÉSENTS :

P. LEPORTIER, C. ROUGERON, D. DUVAL, D. HERMET, E. GROUX, C. NOË, J. BRET, V. RÉVEILLARD,
C. MANGEOT, M. PAGÈS, C. CHARBONNIER, S. GUIARD, MM. BARONNET, P. PARRA, R. CHEVRETEAU,
C. DRÈGE, S. MARIE, T. FERNANDES, F. RIGOT, C. LEVÉZIER, C. ANCELIN, D. DUPONT
formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRESENTÉS :

C. LINY donne pouvoir à T. FERNANDES
A. TOUTAIN donne pouvoir à D. DUVAL
Y. JOUVEAU DU BREUIL donne pouvoir à C. ANCELIN

ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRESENTÉS :

M. BÉNARD, J.C THOBOIS

ADMINISTRATION :

Q. DELPORTE.

Monsieur Claude NOË est élu secrétaire de séance



Procès-Verbal du Conseil Municipal du 09 avril 2021

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents : 22
Nombre de conseillers absents excusés et représentés : 3
Nombre de conseillers absents excusés : 2

Monsieur LEPORTIER, ouvre la séance à 20 heures 15
Secrétaire de séance : Monsieur Claude NOË

Le procès-verbal de la séance du 12 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

Exposé des décisions du Maire prises en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal :

☞ Vente d'un tracteur Kubota L245DT

La société H'EUROTAU a proposé de racheter pour pièces détachées le tracteur Kubota L245DT. Les réparations sont trop onéreuses par rapport à la vétusté du tracteur, celui-ci n'est plus en état de rouler. L'offre de rachat est de 300 €.

☞ Demande de subvention : RD 143 création d'écluses de rétrécissement des rues André Tremblay et Octave Lenoir

Afin d'aménager la route départementale 143 et de ralentir la circulation automobile pour améliorer la sécurité des vélos, des piétons et des riverains, il convient de créer des écluses de rétrécissement dans les rues André Tremblay et Octave Lenoir. Ce projet peut faire l'objet d'un financement au titre de la répartition du produit des amendes de police. Le coût de cette opération est de 27 205 € HT, subventionnable à hauteur de 80%, soit 21 764 €, le reste à charge pour la Commune est de 20%, soit 5 441 €.

➤ 1 – Finances

A - Commune

☞ Approbation du compte de gestion 2020 et du compte administratif 2020 :

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Dominique DUVAL, Maire-Adjoint aux finances, qui présente le Compte de Gestion 2020 établi par le percepteur. Ce sont les écritures comptables du budget communal pour l'année 2020.

Le Compte Administratif 2020 est également présenté par Madame Dominique DUVAL.

Il est fait constater la concordance des écritures du percepteur et de la Commune. Il est donc proposé de donner quitus à Monsieur le Maire pour la gestion des comptes communaux.

Pour le vote du Compte Administratif et le Compte de Gestion, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et sort de la salle.

Le Compte Administratif 2020 et le Compte de Gestion sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur le Maire rentre de nouveau en séance. Monsieur le Maire remercie l'ensemble des Conseillers Municipaux pour le vote à l'unanimité, et les remercie également de leur confiance.

Délibération adoptée à l'unanimité.

☞ Affectation du résultat 2020

Monsieur le Maire propose qu'une partie des excédents de la section de fonctionnement soit affectée à la section d'investissement pour couvrir les futurs investissements (compte 1068 en recettes d'investissement) pour un montant de 707 097,05 €, et de prendre l'autre partie en fonctionnement (compte 002 excédents de fonctionnement) pour la somme de 958 890,76 € afin d'assurer la continuité d'une gestion saine.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 483 373,64 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 1 182 614,17 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si c'est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	+ 1 665 987,81 €
D Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	- 240 052,46 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	- 167 044,59 €
Besoin ou excédent de financement F	=D+E 407 097,05 €
AFFECTATION = C	=G+H +1 665 987,81 €
1) G Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	+ 707 097,05 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	958 890,76 €
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	
<small>(1) Origine : emprunt : 0,00 €, subvention : 0,00 € ou autofinancement : 0,00 € (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats. (4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.</small>	

Délibération adoptée à l'unanimité.

☞ Budget primitif 2021

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Dominique DUVAL, pour la présentation du budget primitif 2021 aux Conseillers Municipaux.

Section de FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitre 011 - Charges générales	1 044 800,00 €	Chapitre 002 - Excédent antérieur	958 890,76 €
Chapitre 012 - Charges personnel	1 638 500,00 €	Chapitre 013 - Atténuations de charges	35 000,00 €
Chapitre 014 - Atténuations de produits	23 000,00 €	Chapitre 042 - Opérations d'ordre	68 223,31 €
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	445 212,76 €	Chapitre 70 - Produits des services	324 000,00 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre	194 543,01 €	Chapitre 73 - Impôts et taxes	2 191 000,00 €
Chapitre 65 - Autres charges gestion	300 500,00 €	Chapitre 74 - Dotations et participations	736 502,00 €
Chapitre 66 - Charges financières	79 958,86 €	Chapitre 75 - Autres produits gestion	35 000,00 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	622 101,44 €		
Total des Dépenses	4 348 616,07 €	Total des Recettes	4 348 616,07 €

Section d'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitre 001 – Résultat d'investissement	240 052,46 €	Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	445 212,76 €
Chapitre 040 - Opération d'ordre	68 223,31 €	Chapitre 040 - Opérations ordre	194 543,01 €
Chapitre 16 - Remboursement d'emprunts	286 050,46 €	Chapitre 10 - Dotations fonds divers	946 015,05 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	86 277,14 €	Chapitre 13 - Subventions	22 380,00 €
Chapitre 204 - Subventions d'équipement	79 707,14 €		
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	718 072,87 €		
Chapitre 23 - Immobilisation en cours	129 767,44 €		
Total des Dépenses	1 608 150,82 €	Total des Recettes	1 608 150,82 €

Pour les dépenses de Fonctionnement :

- Chapitre 11

↳ **Article 60623** : les prévisions budgétaires des denrées alimentaires sont revues à la hausse car les prix sont plus élevés que l'an passé. Les obligations de la loi EGALIM (produits BIO ou labellisés) sont progressivement mises en place ce qui engendre des coûts supplémentaires

↳ **Article 6068** : une baisse est prise en compte puisque la somme importante de 15 000 € utilisée en 2020 pour l'achat de masques chirurgicaux à destination de la population n'est pas reprise sur 2021. Il y aura également un peu moins de travaux en régie.

↳ **Article 615232** : des travaux d'enfouissement sur les lignes téléphoniques, de la rue Edmond Signoret, seront réalisés par le SIEGE 27

↳ **Article 61524** : les arbres de la place « Blomme » vont être élagués de manière importante

↳ **Article 63513** : une redevance spéciale pour le ramassage des déchets de la Commune a été instaurée par l'Agglomération du Pays de Dreux depuis plusieurs années. L'Agglomération du Pays de Dreux facturera le reliquat de 2020 en 2021. Le coût du ramassage des déchets du marché dominical n'est pas prévu dans la Délégation de Service Public (DSP). C'est un élément à revoir si la gestion du marché se poursuit par une nouvelle DSP.

Monsieur le Maire fait un aparté concernant la société Lombard&Guérin, gestionnaire du marché. Le directeur a demandé un dédommagement lié à l'épidémie de la Covid-19. Cette demande sera étudiée mais les arguments exposés sont peu convaincants.

La Commune a demandé au gestionnaire que les déchets de chaque commerçant lors des marchés, le jeudi et dimanche soient rapportés par leur soin, afin de diminuer le montant de la redevance spéciale payée par la Commune.

- Chapitre 12

↳ **Article 64111** : des avancements de grade sont prévus permettant une réévaluation de la rémunération des agents communaux

↳ **Article 64118** : instauration de la prime Covid-19

↳ **Article 64131** : une hausse importante liée à la prévision de l'embauche de deux médecins territoriaux pour le Centre de Santé Communal (CSC). Ces dépenses seront équilibrées en recettes par le remboursement de la CPAM.

- Chapitre 042

↳ **Article 6811** : le montant correspond à la somme des amortissements comptables des investissements communaux

- Chapitre 65

↳ **Article 6531** : Sept adjoints ont été élus au mois de mai 2020. Les indemnités sont légèrement en augmentation, 2020 n'étant pas une année pleine avec 7 adjoints

- Chapitre 66

Les intérêts des montants des remboursements des emprunts diminuent

- Chapitre 67

↳ **Article 6718** : le montant constitue une réserve pour le projet de l'Éco-Quartier si la Commune devait le racheter à l'Etablissement Public Foncier de Normandie pour le revendre ensuite à l'opérateur choisi pour réaliser l'Éco-Quartier

↳ **Article 6748** : la somme prévue est identique à celle de l'année 2020. Elle correspond au déficit du budget du lotissement industriel de la Zac de Coutumel.

Monsieur le Maire rappelle que l'Agglomération du Pays de Dreux ayant récupéré la gestion de cette ZAC, théoriquement elle aurait dû rembourser le déficit à la Commune. Toutefois, un accord a été conclu entre la Commune et l'Agglo pour que ce remboursement ait lieu lors de la réalisation du futur lotissement sur la partie sud de la ZAC. De surcroît, le projet de lotissement de l'Agglo sur une partie de la ZAC permettra également de combler une partie des 10% de logements sociaux manquants sur la Commune.

Les dépenses de fonctionnement représentent un total de 4 348 616,07 €.

Pour les recettes de Fonctionnement :

- Chapitre 70

↳ **Article 70323** : les redevances d'occupation du domaine public sont plus élevées du fait des taxes sur les pylônes de téléphonie mobile

↳ **Article 70848** : une partie de la somme correspond à l'estimation du remboursement des salaires des deux futurs médecins du Centre de Santé Communal

- Chapitre 75

↳ **Article 752** : les revenus des immeubles décroissent, un logement communal est vacant mais peut servir de logement d'urgence

Les recettes de fonctionnement représentent un total de 4 348 616,07 €.

Pour les dépenses d'Investissement :

- Chapitre 20

↳ **Article 2031** : le projet de modernisation de la Salle d'Activités Communales entre dans le programme « Petites Villes de Demain ». Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sera menée pour étudier l'extension du restaurant scolaire ou la création d'un nouveau bâtiment

↳ **Article 2041581** : des travaux d'enfouissement du réseau téléphonique de la rue Edmond Signoret, et la modernisation de l'éclairage en ville (LEd's) sont prévus

- Chapitre 21

↳ **Article 2115** : le terrain installé à l'entrée de la Zac de Coutumel, a été placé en adjudication par les banques. L'Agglomération du Pays de Dreux doit en prendre possession car elle est sur la partie de la Zone Industrielle devant être transformée en lotissement.

↳ **Article 2121** : le parvis de l'Espace Culturel et Sportif et le parc de la passerelle seront réaménagés. Les arbres sur la place Charles de Gaulle causent des dégâts de part leurs racines. Un test est en cours sur un des arbres pour étudier l'évolution.

↳ **Article 2128** : l'aménagement du parc de la passerelle entre dans le programme « Petites Villes de Demain ». La réalisation d'un City Stade au Fond de Sassey pour lequel un dossier de subvention a été déposé.

La rénovation et l'extension du parcours botanique, ainsi que l'acquisition des plaques touristiques ont fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER). Des travaux seront réalisés pour déplacer l'entrée de l'école maternelle. Ces travaux seront terminés pour la rentrée scolaire de septembre 2021.

↳ **Article 2131** : le projet de rénovation thermique de l'école élémentaire est subventionné à hauteur 40% par l'État. Le dossier de demande de subvention a également été déposé au Département de l'Eure.

↳ **Article 2152** : le mobilier urbain (bacs, jardinières, signalétiques commerçants...) et la signalétique de sécurité font l'objet de complément chaque année

↳ **Article 21568** : il reste 3 hydrants isolés à mettre aux normes relatives au Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI), ainsi l'ensemble du territoire de la Commune sera couvert.

↳ **Article 21571** : un nouveau tracteur a été acheté pour les Services Techniques

↳ **Article 2168** : les collections de la médiathèque sont étoffées chaque année

↳ **Article 2183** : des équipements de visio conférence, de téléphonie, d'informatique sont prévus pour différents services. Une vidéo protection va être installée au parking des écoles, au city stade et au futur parking de covoiturage boulevard Gambetta

↳ **Article 2184** : une partie du mobilier des écoles élémentaire et maternelle, ainsi que celui du camping municipal pour la régisseuse seront renouvelés

↳ **Article 2188** : un ensemble de matériels pour les Services Techniques et pour la Police Municipale seront achetés en 2021

- Chapitre 23

↳ **Article 2315** : le système de temporisation des feux pour faire ralentir la circulation a été mis en place. Une aire de stationnement verte plus une partie pour le covoiturage va être aménagée sur le boulevard Gambetta.

La création d'écluses de rétrécissement dans les rues André Tremblay et Octave Lenoir est prévue. Un dossier de demande de subvention a été déposé au Conseil Départemental de l'Eure au titre de la répartition du produit des amendes de police.

Les nouvelles inscriptions budgétaires 2021 des dépenses d'investissements s'élèvent à 824 400 €.

La somme totale est de 1 608 150,82 €.

Pour les recettes d'Investissement :

Les recettes d'investissement représentent la somme de 1 608 150,82 €.

Étant donné que les Conseillers Municipaux n'ont plus de questions sur le budget communal 2021, Monsieur le Maire procède au vote, des dépenses et recettes prévisionnelles, de fonctionnement et d'investissement, à savoir :

Dépenses globales 2021	5 956 766,89 €
Recettes globales 2021	5 956 766,89 €

Le budget primitif 2021 est adopté à l'unanimité.

B - ZAC de Coutumel : Bâtiment Locatif

↳ Approbation du compte de gestion 2020 et du compte administratif 2020 :

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Dominique DUVAL, pour présenter le Compte de Gestion 2020 établi par le percepteur. Ce sont les écritures comptables du budget ZAC de Coutumel : bâtiment locatif pour l'année 2020.

Le Compte Administratif 2020 est également présenté par Madame Dominique DUVAL.

Il est fait constater la concordance des écritures du percepteur et de la Commune. Il est donc proposé de donner quitus à Monsieur le Maire pour la gestion des comptes communaux.

Pour le vote du Compte Administratif et le Compte de Gestion, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote. Le Compte Administratif 2020 et le Compte de Gestion 2020 sont approuvés à l'unanimité.

Délibération adoptée à l'unanimité.

☞ Budget primitif 2021

Madame Dominique DUVAL, expose le budget primitif 2021 :

Section de FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitre 011 - Charges à caractère général	14 000,00 €	Chapitre 002 - Résultat reporté	143 799,08 €
Chapitre 023 - Virement investissement	160 122,64 €	Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	35 000,00 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre	666,44 €		
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	4 010,00 €		
Total des Dépenses	178 799,08 €	Total des Recettes	178 799,08 €
Section d'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	5 000,00 €	Chapitre 021 - Virement fonctionnement	160 122,64 €
Chapitre 21 - Immobilisation corporelle	155 789,08 €	Chapitre 040 - Opération d'ordre	666,44 €
Total des Dépenses	160 789,08 €	Total des Recettes	160 789,08 €

Dépenses globales 2021	339 588,16 €
Recettes globales 2021	339 588,16 €

Monsieur le Maire propose de valider l'ensemble des dépenses et recettes prévisionnelles pour l'année 2021.

Délibération adoptée à l'unanimité.

☞ Admission de créances éteintes :

Monsieur le Maire explique que, suite à la liquidation judiciaire de la société « Agencement Market Services », qui louait un module dans le bâtiment communal à la ZAC de Coutumel, il convient d'inscrire en créances éteintes les loyers impayés (3804,22 €). En effet le Trésor Public n'a pu recouvrer l'ensemble des impayés. Mais si les sommes peuvent être récupérées, elles seront réintégrées au budget Zac de Coutumel : bâtiment locatif.

Monsieur Vincent RÉVEILLARD, Adjoint au Maire en charge des Associations, des Affaires Sportives et des Animations Communales prend la parole et demande le nombre d'années pour lequel le trésorier peut entreprendre les démarches administratives et percevoir les dettes et les transmettre à la Commune.

Monsieur le Maire répond que c'est environ deux à trois ans.

Délibération adoptée à l'unanimité.

☞ Approbation du compte de gestion 2020 et du compte administratif 2020 :

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Dominique DUVAL, pour présenter le Compte de Gestion 2020 établi par le percepteur. Ce sont les écritures comptables du budget Éco-quartier pour l'année 2020.

Le Compte Administratif 2020 est également présenté par Madame Dominique DUVAL.

Il est fait constater la concordance des écritures du percepteur et de la Commune. Il est donc proposé de donner quitus à Monsieur le Maire pour la gestion des comptes communaux.

Pour le vote du Compte Administratif et le Compte de Gestion, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote. Le Compte Administratif 2020 et le Compte de Gestion 2020 sont approuvés à l'unanimité.

Délibération adoptée à l'unanimité.

☞ Budget primitif 2021

Madame Dominique DUVAL, expose le budget primitif 2021. Monsieur le Maire rappelle que ce budget a été créé pour retracer comptablement l'intégralité de l'opération de création de l'Éco-quartier et pour permettre la récupération de la TVA.

Section de FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitre 011 - Charges générales	15 000,00 €	Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement	9 379,69 €
		Chapitre 77 – Produits exceptionnels	5 620,31 €
Total des Dépenses	15 000,00 €	Total des Recettes	15 000,00 €
Section d'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Total des Dépenses	0,00 €	Total des Recettes	0,00 €

Dépenses globales 2021	15 000,00 €
Recettes globales 2021	15 000,00 €

Monsieur le Maire propose de valider l'ensemble des dépenses et recettes prévisionnelles pour l'année 2021.

Délibération adoptée à l'unanimité.

☞ Budget primitif 2021

Madame Dominique DUVAL, expose le budget primitif 2021.

Ce budget comporte les remboursements de la CPAM sur les rémunérations et le reversement au budget principal de la Commune qui supporte les rémunérations.

Section de FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitre 011 - Charges générales	22 000,00 €	Chapitre 70 - Produits des services	160 000,00 €
Chapitre 012 - Charges personnel	138 000,00 €	Chapitre 74 - Dotations et participations	25 300,00 €
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement	25 300, €		
Total des Dépenses	185 300,00 €	Total des Recettes	185 300,00 €
Section d'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	25 300,00 €	Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement	25 300,00 €
Total des Dépenses	25 300,00 €	Total des Recettes	25 300,00 €

Dépenses globales 2021	210 600,00 €
Recettes globales 2021	210 600,00 €

Monsieur le Maire propose de valider l'ensemble des dépenses et recettes prévisionnelles pour l'année 2021.

Délibération adoptée à l'unanimité.

E - Création d'un budget annexe - Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP)

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la création de la Maison de Santé Pluridisciplinaire il convient de créer un budget annexe assujéti à la TVA afin de pouvoir retracer l'ensemble des dépenses (frais de maîtrise d'œuvre, travaux,) et recettes (subventions, emprunts, loyers...) dans un budget annexe.

Délibération adoptée à l'unanimité.

F - Vote des taux de fiscalité directe - exercice 2021

Monsieur le Maire rappelle qu'avec la réforme de la fiscalité directe locale, la taxe d'habitation est vouée à disparaître, et ce après 2023 pour les propriétaires de résidences principales. Elle sera compensée par l'Etat pour éviter une perte de recette aux communes.

Pour 2021, Monsieur le Maire propose une stabilité des taux compte tenu du niveau déjà élevé des taxes foncières, et ce conformément à ce qui avait été annoncé lors de la campagne électorale.

Les taux proposés sont les suivants :

	Taux communaux 2020	Taux communaux 2021
Taxe d'habitation	20,70 %	///
Taxe foncier bâti	39,09 %	59,33 % (39,09 % + 20,24 %) *
Taxe foncier non bâti	84,11 %	84,11 %

* pour 2021 le taux de taxe sur le foncier bâti correspond à l'addition du taux communal 2020 (39,09%) avec le taux départemental 2020 (20,24%) compte tenu de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation.

Monsieur le Maire explique que l'Etat applique un coefficient correcteur afin de compenser la perte de recettes fiscales. La Commune va percevoir une compensation en 2021, représentant la somme de 115 946 €.

Monsieur Vincent RÉVEILLARD, Adjoint au Maire en charge des Associations, des Affaires Sportives et des Animations Communales, demande si le coefficient est revu tous les ans.

Monsieur le Maire répond que le taux est recalculé chaque année.

Délibération adoptée à l'unanimité.

G - Aides aux associations : autorisation spéciale pour le versement d'avance sur subvention

Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux que compte tenu du contexte sanitaire une avance de subvention pourra être versée aux associations, pour celles qui en feront la demande, du fait de leur impossibilité d'avoir pu maintenir leurs activités et d'avoir dues, pour certaines, continuer à payer des charges fixes. Cette autorisation est limitée au montant de la subvention versée en 2020 ou 2019 pour celles n'ayant pas demandé de subventions en 2020.

Délibération adoptée à l'unanimité.

H - Musée du Peigne - demande de subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire annonce que dans le cadre de l'animation « Parcs et Jardins 2021 » proposée par l'Office de Tourisme de Dreux, l'association de gestion du Musée du Peigne a accepté d'organiser cette fête sur la Commune. Cette manifestation doit se dérouler du 04 au 06 juin 2021, toutefois cet événement engendre des frais de gardiennage coûteux ainsi que des frais de communication. Ces dépenses non prévues ne peuvent pas être supportées par l'association du fait de la fermeture des Musées lié à la pandémie de la Covid-19.

Monsieur le Maire rappelle que depuis l'instauration des mesures de sécurité liées au « plan Vigipirate », la Commune prend en charge financièrement toutes les dépenses de gardiennage lors des manifestations organisées par les associations d'Ezy sur Eure, dès lors qu'elles sont gratuites et sur l'espace public.

Monsieur Denis HERMET, Adjoint au Maire en charges des Affaires Environnementales, des Espaces Naturels, de l'Animation Commerciale et Industrielle et de la Sécurité, rappelle que lors du marché de Noël organisé par le Comité des Fêtes, la facture du gardiennage est payée par la Commune.

Monsieur le Maire rajoute que si la Commune ne contribuait plus à régler ces dépenses pour les associations, cela mettrait en péril l'organisation des manifestations.

Délibération adoptée à l'unanimité.

I - Centre de Formation des Apprentis de Val de Reuil (CFAIE) : demande de participation financière année scolaire 2020-2021

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux : le CFAIE de Val de Reuil a fait une demande de participation financière pour les frais de scolarités des élèves en apprentissage, domiciliés à Ezy sur Eure. Ce centre de formation accueille des jeunes en alternance dans les métiers de bouche, de la restauration, de la vente, de la fleuristerie, de la coiffure et de la mécanique. Le montant demandé est de 70 € par élève. Pour l'année 2020 - 2021, 8 élèves ont suivi une formation.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux s'ils souhaitent d'autres explications, et propose de voter le montant de 70 € par élève soit 560 € au total pour l'année 2020 - 2021.

Délibération adoptée à l'unanimité.

J - Sollicitation de subventions

Monsieur le Maire annonce aux Conseillers Municipaux que plusieurs dossiers de demandes de subvention auprès de différents organismes ont été préparés.

☞ Sécurité routière : RD 143 création d'écluses de rétrécissement des rues André Tremblay et Octave Lenoir

Monsieur le Maire explique que la route départementale 143 doit être aménagée afin que la circulation automobile soit ralentie pour améliorer la sécurité des vélos, des piétons et des riverains. Ce projet peut faire l'objet d'un financement auprès du Conseil Départemental, au titre de la répartition du produit des amendes de police, et ce à hauteur de 80% du montant des travaux HT. Étant donné que ces travaux s'effectueront sur une route départementale, il est nécessaire de signer une convention avec le Conseil Départemental. Le plan de financement s'établit comme suit :

Création d'écluses de rétrécissement Des rues André Tremblay et Octave Lenoir	27 205 € HT
Commune 20%	5 441 €
Conseil Départemental 80%	21 764 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

☞ Dynamisation du Camping Municipal : aménagement de la nouvelle entrée et création d'une aire de camping-cars

Monsieur le Maire énonce que le projet de dynamisation du Camping Municipal est finalisé. Ce projet englobe la nouvelle entrée du Camping ainsi que la création d'une aire de service pour les camping-cars. Celui-ci peut faire l'objet d'un financement auprès du Fonds Européen Agricole pour le développement Rural (FEADER) au titre du programme Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale (LEADER) à hauteur de 80% du montant des travaux HT.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Camping Municipal : aménagement de l'entrée et création d'une aire de camping-cars	80 000 € HT
Commune 20%	16 000 € HT
FEADER (programme LEADER) 80%	64 000 € HT

Délibération adoptée à l'unanimité.

☞ Parcours botanique : extension et aménagement

Monsieur le Maire rappelle que le parcours botanique a été détérioré l'année dernière. Il est indispensable de remplacer le matériel détruit. Un projet d'extension a été étudié ainsi que le fléchage touristique. L'ensemble du dossier est subventionnable auprès du Fonds Européen Agricole pour le développement Rural (FEADER) au titre du programme Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale (LEADER) à hauteur de 80% du montant des travaux HT.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Parcours Botanique : extension et aménagement	38 561 € HT
Commune 20%	7 712 € HT
FEADER (programme LEADER) 80%	30 849 € HT

Délibération adoptée à l'unanimité.

☞ Signalétique Touristique : création et acquisition de plaques touristiques en ville

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que l'association « EZY et son Histoire » a élaboré trois circuits touristiques. Le dossier d'acquisition de plaques touristiques est présenté au Fonds Européen Agricole pour le développement Rural (FEADER) au titre du programme Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale (LEADER), subventionnable à hauteur de 80%.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Signalétique Touristique : Création et acquisition de plaques touristiques	18 000 € HT
Commune 20%	3 600 € HT
FEADER (programme LEADER) 80%	14 400 € HT

Délibération adoptée à l'unanimité.

☞ Restaurant scolaire : acquisition de matériels pour la confection des repas sur place

Monsieur le Maire annonce que dans le cadre du plan de relance, un appel à projets « développer une alimentation saine, durable et locale dans les cantines scolaires » a été proposé par les services de l'État. La politique lancée par la Commune depuis plusieurs années est de privilégier les circuits courts et la production locale en faveur de l'alimentation des enfants. La Commune a présenté le projet d'acquisition de matériels pouvant être financés dans le cadre de cet appel à projet, à hauteur de 100%.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Restaurant scolaire : Acquisition de matériels	12 225 € HT
État 100%	12 225 € HT

Délibération adoptée à l'unanimité.

➤ **2 – Intercommunalité**

A - Agglomération du Pays de Dreux : transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Monsieur le Maire rappelle que la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové n°2014-366 du 24 mars 2014 dite loi ALUR a prévu dans son article 136, un mécanisme de transfert de compétence automatique en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou document d'urbanisme en tenant lieu à la communauté d'agglomération.

Par ce dispositif, le transfert aurait dû être automatique et de plein droit le 27 mars 2017. La commune d'Ezy sur Eure s'est opposée par délibération en date du 27 janvier 2017 à ce transfert de compétence. Plus de 80 % des communes de l'Agglomération du Pays de Dreux ont refusé le transfert de compétence.

Cependant, la loi ALUR prévoyait dans ce même article 136 une clause de revoyure le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, sauf si les communes s'y opposent dans les conditions prévues par la loi : une minorité de blocage représentée de 25% des communes représentant au moins 20% de la population totale des communes concernées doit s'exprimer contre ce transfert de compétence, dans un délai de 3 mois avant le 31 décembre 2020.

Cet article de la loi Alur a été modifié le 14 novembre dernier afin de laisser le délai aux conseils municipaux, tardivement investis en raison de la crise sanitaire, de débattre sur le sujet du transfert de compétence. Finalement, c'est donc entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2021 que les communes doivent se prononcer sur le transfert de compétence automatique en matière de PLU.

Les communes s'étant déjà exprimées dans la première période de l'automne 2020 doivent réitérer afin que leur choix soit pris en compte.

Étant donné que la Commune s'est opposée en 2017, et que la révision du Plan Local d'Urbanisme a été votée le 18 décembre 2020, Monsieur le Maire propose de s'opposer de nouveau au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur Vincent RÉVEILLARD, Adjoint au Maire en charge des Associations, des Affaires Sportives et des Animations Communales demande si certaines communes peuvent accepter le transfert.

Monsieur le Maire pense que non, sauf peut-être celles qui n'ont pas de PLU.

Délibération adoptée à l'unanimité.

➤ 3 – Administration Communale

A - Régime Indemnitare de Fonctions, de Sujétions, et d'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) : application au cadre d'emploi des techniciens (catégorie B)

Monsieur le Maire avise les Conseillers Municipaux que dans le cadre du Régime Indemnitare de Fonctions, de Sujétions, et d'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), de nouveaux textes réglementaires permettent d'intégrer le cadre d'emploi des techniciens territoriaux au sein de ce régime indemnitare.

Le RIFSEEP se décompose en deux parties.

La première étant l'Indemnité tenant compte des Fonctions, des Sujétions et de l'Expertise (IFSE) constituant principalement le RIFSEEP, définie selon trois critères :

- Encadrement, coordination, pilotage et conception : il s'agit de valoriser des responsabilités en matière d'encadrement et de coordination d'une équipe, ainsi que l'élaboration et le suivi de dossiers stratégiques ou la conduite de projet.
- Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions : il est retenu pour ce critère l'acquisition de compétences, les formations suivies, toutes démarches d'approfondissement professionnel sur un poste. A noter qu'il convient de distinguer l'expérience professionnelle de l'ancienneté. L'expérience évoquée traduit l'acquisition de nouvelles compétences, les formations suivies ainsi que toutes démarches d'approfondissement professionnel d'un poste au cours de la carrière. L'ancienneté est matérialisée par les avancements d'échelons.
- Sujétions particulières et degré d'exposition de certains types de postes au regard de son environnement extérieur ou de proximité.

Ces trois critères conduisent à l'élaboration de groupes de fonctions. Le groupe 1 étant réservé aux postes les plus exigeants, qui sont déterminés pour chaque cadre d'emplois.

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des Techniciens territoriaux		Montants annuels minimums de l'IFSE (planchers)	Montants annuels maximums de l'IFSE (plafonds)
Groupes de fonction	Emplois (à titre indicatif)		
Groupe B1	Technicien avec responsabilités complexes, ou fonctions d'encadrement	0 €	17 480 €
Groupe B2	Technicien avec fonctions d'encadrement intermédiaire	0 €	16 015 €
Groupe B3	Technicien sans fonction d'encadrement	0 €	14 650 €

La deuxième étant le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) tenant compte de l'engagement professionnel et la manière de servir.

L'institution du CIA étant obligatoire, son versement reste cependant facultatif. Le versement du CIA est apprécié au regard de l'investissement personnel de l'agent dans l'exercice de ses fonctions, sa disponibilité, son assiduité, son sens du service public, son respect de la déontologie, des droits et obligations des fonctionnaires tels qu'ils ressortent de la loi n° 2016- 483 du 20 avril 2016, sa capacité à travailler en équipe et sa contribution au collectif de travail. Ainsi, la capacité à s'adapter aux exigences du poste, à coopérer avec des partenaires internes et/ou externes, son implication dans les projets ou sa participation active à la réalisation des missions rattachées à son environnement professionnel sont des critères pouvant être pris en compte pour le versement du CIA.

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des Techniciens territoriaux		Montants annuels minimums du CIA
Groupes de fonction	Emplois (à titre indicatif)	
Groupe B1	Technicien avec responsabilités complexes, ou fonctions d'encadrement	2380 €
Groupe B2	Technicien avec fonctions d'encadrement intermédiaire	2185 €
Groupe B3	Technicien sans fonction d'encadrement	1995 €

Monsieur le Maire propose d'intégrer dans le RIFSEEP les agents de catégorie B relevant du cadre d'emploi des techniciens.

Délibération adoptée à l'unanimité.

B - Instauration de la prime Covid-19

Monsieur le Maire annonce que dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire de l'épidémie de la covid-19, il a été pris un décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics.

Monsieur le Maire énonce qu'il est souhaitable de mettre en place cette prime exceptionnelle, pour un montant maximum de 300 €, et de définir les critères d'attribution au sein des services de la Commune, à savoir :

- Volume de travail en présentiel ou télétravail
- Sujétions et missions particulières

Cette prime est exonérée d'impôt sur le revenu, de cotisations et contributions sociales.

Délibération adoptée à l'unanimité.

➤ 4 – Urbanisme

A – Confirmation de l'échange de parcelles : Sente des Dîques

Monsieur le Maire rappelle les faits : Monsieur CHARPENTIER et Madame GUILLOT souhaitent échanger une parcelle. En effet entre deux de leurs parcelles, se trouve une parcelle appartenant à la Commune. Le dossier a été délibéré en 2015 et en février 2021 pour valider l'accord de principe, sous réserve de l'avis des Domaines.

Il convient de confirmer de nouveau l'échange de parcelles entre la Commune et, Monsieur CHARPENTIER et Madame GUILLOT, suite à la réception de l'avis des Domaines.

Délibération adoptée à l'unanimité.

➤ 5 – Questions diverses

☞ Suite aux quelques avis rendus concernant le mobilier de la passerelle, la sélection a été faite avec des jeux pour les enfants. Le jardin public sera réalisé dès le printemps, et sera clôturé. Il sera ouvert le matin puis fermé le soir. Ce nouvel aménagement sera amélioré au fur et à mesure, en fonction de l'utilisation de cet espace public. A propos de l'acquisition des terrains en déshérence, aux abords du camping et de la passerelle, la procédure est longue et complexe. Le projet d'aménager l'île de la passerelle a pour but principal de protéger la faune et la flore. Ainsi l'île sera une zone naturelle. Pour rappel, ce projet est inscrit au programme du Contrat de Relance et de Transmission Ecologique (CRTE).

☞ Concernant l'Eco-Quartier, la consultation par internet était doublée d'une consultation écrite. Malheureusement cette dernière envoyée par les services de la Poste n'a visiblement pas été distribuée à toute la population.

Malgré tout le cabinet d'étude a reçu un nombre significatif de retours. Il s'avère que les habitants souhaitent un éco-quartier avec des espaces verts, un site orienté vers la nature. Les habitants ont également une autre préoccupation, celle de la circulation automobile. Les réunions de travail initialement prévues ont été annulées du fait la crise sanitaire. L'avancement du dossier en sera un peu impacté.

☞ Les travaux du réseau d'eau réalisés par le SIAEVE se poursuivent. Comme initialement expliqué lors du Conseil Municipal du 12 février 2021, ces travaux se font en deux tronçons : le premier de la rue Octave Lenoir « carrefour de la Croix Pageot » jusqu'à la rue de la Paix, et le deuxième de la rue de la Paix jusqu'au Chemin des Vignes.

La portion concernant le carrefour du Chemin des Vignes jusqu'au feu tricolore sera réhabilitée, uniquement quand les travaux d'assainissement gérés par l'Agglomération du Pays de Dreux seront réalisés. Les travaux d'eau et d'assainissement terminés, la réfection totale de cette portion pourra être programmée par le Conseil Départemental.

☞ Monsieur Claude ROUGERON, Adjoint au Maire en charge des Affaires Sociales, Solidarité, Santé et Habitat informe les Conseillers Municipaux que lors de la 3^{ème} opération de vaccination, réalisée sur la Commune le 13 avril, 56 personnes ont reçu la deuxième injection, et 80 personnes la première. Les personnes de plus de 75 ans étant mobiles, ont pu se faire vacciner dans les autres centres du Département.

Le directeur de l'ARS souhaite étoffer le centre à Saint André de l'Eure. Le centre éphémère de la Commune ne pourra malheureusement pas proposer d'autres dates.

Monsieur le Maire prend la parole et annonce qu'environ 300 à 350 personnes ont été vaccinées à Ezy sur Eure, grâce au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.). Toute la gestion administrative (prise de rendez-vous sur Doctolib, contact téléphonique pour prévenir les administrés, etc) a été réalisée par le personnel du C.C.A.S., en collaboration avec Monsieur Claude ROUGERON.

Le centre de vaccination de Saint André de l'Eure a effectivement de plus en plus de doses, et ouvre plus de créneaux mais pour l'ensemble du Canton, ce qui représente un nombre considérable de personnes.

Monsieur Claude ROUGERON remercie les professionnels de santé de la Commune pour leur implication dans cette campagne de vaccination

Monsieur Denis HERMET, Adjoint au Maire en charges des Affaires Environnementales, des Espaces Naturels, de l'Animation Commerciale et Industrielle et de la Sécurité demande si les personnes vaccinées le 13 avril, pour la première injection, pourront recevoir la deuxième dose à Ezy sur Eure.

Monsieur Claude ROUGERON affirme que les deuxièmes doses seront programmées à Ezy sur Eure.

☞ Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation au Soutien à l'Investissement Local (DSIL), les travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics ont été ciblés en priorité. Dans ce cadre, le projet de rénovation des fenêtres de l'école élémentaire et la réhabilitation d'une partie du préau a donc été présenté. Vu les coûts importants de cette rénovation, les travaux seront réalisables uniquement si la Commune obtient les dotations nécessaires. Le dossier a été déposé à la Préfecture, la Commission doit statuer.

Le dossier concernant la création d'un City Stade au Fond de Sassey a également été déposé. A ce jour, nous n'avons pas de retour de la Préfecture.

La dalle est terminée, le matériel doit être livré la semaine prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 23 heures 20.

À Ezy sur Eure, le 09 avril 2021

Le Maire,



Pierre LEPORTIER